

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 8 Octobre 2020**

DATE DE CONVOCATION : 30 Septembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 10
 - Votants : 10 - Absents : 1

L'an deux mil vingt, le huit Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 Septembre 2020 conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : GAUTIER Bruno, DECHAMP Jean – Luc, COURTIER Michel, LADET André, GUITTON Sophie, MORLET Laura, DHAUSSY Michael, CAUMES Lydie, MEUNIER Angélique, REGNIER Guy.

Absents excusés : FROGNEUX Philippe

Secrétaire de séance : MORLET Laura

Objet de la délibération : Location d'un abri pour le tracteur

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 9 décembre 1998 les membres du conseil municipal avaient acté la proposition de Monsieur André GAUTIER de louer à la commune un emplacement abrité sis 15 Grande Rue pour y garer le tracteur communal.

A cet effet, un contrat de location avait signé le 23 décembre 1998 qui stipulait que cette location était consentie au 1^{er} avril 1999, moyennant un loyer mensuel de 300 francs, payables à terme échu et trimestriellement

Or, il s'avère que depuis le décès de Monsieur André GAUTIER, la commune n'a pas procédé au règlement des loyers depuis 2015 alors que cet emplacement est toujours utilisé pour y garer le tracteur communal.

Afin de régulariser cette situation, monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour procéder d'une part au règlement des loyers impayés et d'autre part pour qu'un nouveau contrat de location soit établi au nom de Madame Monique GAUTIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 10 voix POUR :

- **PRÉCISE** que la commune procédera au règlement des loyers impayés depuis 2015 représentant la somme de 3105 €
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de la présente délibération et notamment le nouveau contrat de location au nom de Madame Monique GAUTIER.

- **PRÉCISE** que le loyer mensuel sera fixé à 45.74 €, payables à terme échu et trimestriellement,
Date de réception de l'AR: 12/10/2020
077-217703438-20201008-DE_2020_037-DE

- **DIT QUE** la dépense sera inscrite à l'article 613 du Budget Communal 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 12 Octobre 2020

Le Maire,
Bruno GAUTIER

